

Conservation Lac-à-la-Truite Orford vous informe



Articles spéciaux :

- Mieux protéger notre lac
- Entretien des fossés
- Le dossier des moteurs électriques avance
- Les débordements du ruisseau Fleur-de-mai sous étude

Pleins feux sur :

Protection du lac	1
Les EAEE	2
Entretien des fossés	3
Installations septiques	3
Bande riveraine	4
Restriction de force des moteurs électriques	5
Ruisseau Fleur-de-mai	5
Renouvellement de votre adhésion	6
La tortue serpentine	6
Votre association	7

Déjà le deuxième numéro de votre bulletin !

Avec la saison hivernale qui commence à pointer son nez, il est temps de vous informer et vous garder à jour sur les efforts de votre association pour le bien de notre lac et son environnement.

Dans ce deuxième numéro, vous retrouverez

une multitude d'informations sur :

- Comment mieux protéger notre lac ;
- Les espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAEE) ;
- Les fosses septiques ;
- Les bandes riveraines.

Et bien d'autres informations encore.

N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire parvenir vos commentaires, questions, suggestions, etc. à info@conservationlactalatrite.org.

Comment mieux protéger notre lac

La protection du lac est essentielle pour préserver ses écosystèmes fragiles. Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour mieux protéger le lac :

Éviter la pollution : réduisez l'utilisation de produits chimiques et de pesticides dans votre jardin. Ne jetez jamais des déchets ou des substances toxiques dans le lac. Assurez-vous de ne pas déverser d'huiles ou de produits chimiques dans les fosses septiques et les fossés, car ils peuvent se retrouver dans le lac très rapidement.

Pratiquer une pêche responsable : respectez les règles de pêche et ne prélevez que le nombre de poissons autorisés. Évitez de pêcher des poissons de petite taille qui jouent un rôle important dans l'équilibre écologique du lac.

Préserver les habitats naturels : respectez les zones humides en bordure du lac. Ces habitats fournissent des zones de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces aquatiques. Assurez-vous de garder une bande riveraine bien végétalisée car elle sert de barrière naturelle contre l'érosion et la pollution.

Pratiquer un tourisme durable : si vous avez des invités ou des locataires qui visitent notre secteur, assurez-vous qu'ils prennent connaissance et suivent notre [code d'éthique et de bonne conduite](#) ainsi que les règlements municipaux afin de minimiser l'impact sur l'environnement. N'utilisez pas d'embarcations motorisées dans les zones sensibles.

Sensibiliser et éduquer : partagez des informations sur l'importance de la

protection du lac avec vos voisins et amis.

Soutenir les initiatives de protection : rejoignez des organisations locales ou nationales qui travaillent à la protection des lacs. Soutenez les efforts de conservation de votre association et les actions de surveillance de la qualité de l'eau.

Participer à la surveillance de la qualité de l'eau : si vous apercevez une situation potentiellement problématique, signalez cette situation à votre association via le site web à : <https://www.conservationlactalatrite.org/observations>.

La protection du lac est une responsabilité partagée. En adoptant ces mesures, vous contribuez à préserver notre précieux écosystème pour les générations futures.

Les Espèces aquatiques exotiques envahissantes



« Aucune EAEE n'a été détectée au Lac-à-la-Truite en 2023 ! »

Les membres de l'équipe du RAPPEL ont procédé cet été à la détection et l'identification des espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAEE) dans le Lac-à-la-Truite. À la suite de cette inspection, aucune EAEE n'a été identifiée dans notre lac !

Malgré cette excellente nouvelle, nous devons quand même rester vigilants afin de protéger notre lac contre ces envahisseurs.

Les EAEE sont des organismes non indigènes qui sont introduits dans des écosystèmes où ils n'existent pas naturellement. Ces espèces posent souvent de nombreux risques pour les écosystèmes. Voici quelques-uns des risques associés aux EAEE :

Concurrence avec les espèces indigènes : les EAEE peuvent concurrencer les espèces indigènes

pour la nourriture, l'espace et les ressources. Cela peut perturber l'équilibre écologique et réduire la biodiversité.

Prédation et perturbation des chaînes alimentaires : certaines EAEE peuvent devenir des prédateurs dominants dans leur nouvel environnement, en se nourrissant d'espèces indigènes qui n'ont pas évolué pour y faire face. Cela peut perturber les chaînes alimentaires locales et avoir des effets en cascade sur d'autres espèces et les écosystèmes.

Modification de l'habitat : les EAEE peuvent modifier physiquement l'habitat en modifiant la structure des habitats naturels. Ces modifications peuvent avoir des conséquences négatives sur les espèces indigènes qui dépendent de ces habitats.

Transmission de maladies et de parasites : certaines EAEE peuvent introduire

de nouvelles maladies ou parasites auxquels les espèces indigènes ne sont pas immunisées. Cela peut entraîner des épidémies et une diminution de la santé et de la survie des populations indigènes.

Altération de la qualité de l'eau : certaines EAEE peuvent affecter la qualité de l'eau. Cela peut avoir des répercussions sur la santé des écosystèmes aquatiques et des organismes qui en dépendent.

Impacts économiques : les EAEE peuvent avoir des impacts économiques significatifs. La valeur des propriétés riveraines sera négativement affectée si le lac contient des EAEE.

Il est donc crucial de prévenir l'introduction des EAEE en restant vigilant, en lavant les embarcations et en sensibilisant vos locataires et visiteurs à ces risques.

Saviez-vous que ...



Certaines EAEE provenant d'outre-mer se sont implantées dans nos eaux et causent beaucoup de tort à nos écosystèmes. Les cladocères épineux et les moules zébrées en sont d'excellents exemples. Le premier se

nourrit de zooplancton tandis que le deuxième filtre l'eau et réduit la source primaire de nourriture de ce plancton animal. Une récente étude de l'Université du Minnesota nous apprenait que la croissance des petits dorés pouvait diminuer

jusqu'à 14 % dans certains plans d'eau où ces indésirables sont fort présents. En affectant ainsi la base de la chaîne alimentaire, c'est le garde-manger de la relève de ces percidés qui est directement amoindri.

Entretien des fossés



La protection du lac commence loin en amont dans le bassin versant. Les fossés routiers font partie de ce bassin et constituent certainement l'un des éléments importants de la problématique reliée à la sédimentation, mais il en va de même de nos attitudes et de nos attentes en matière de drainage routier. C'est en outre pour cette raison que tout propriétaire riverain d'un fossé sur une rue privée devrait procéder à son entretien régulier afin qu'il

puisse permettre l'évacuation des eaux.

En été, il faut contrôler la végétation dans les fossés et les abords des pontceaux afin qu'ils ne soient pas obstrués. Entretenir ainsi la végétation, lorsqu'elle devient envahissante et limite le libre cours de l'eau, est une bonne façon de voir au bon écoulement des eaux. Il ne faut cependant pas déraciner ni arracher cette végétation qui aide à retenir les sédiments. En automne seulement, afin de

respecter les périodes de reproduction de la faune et la flore, il est recommandé de dégager le fossé de toutes les feuilles mortes qui l'encombrent. Le fossé sera alors dégagé et pourra plus facilement se drainer et éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique.

Afin d'en savoir plus sur les méthodes d'entretien des fossés, svp suivre le lien suivant :

[Guide de gestion des fossés](#)

Gestion des installations septiques

« Une installation septique défaillante peut avoir des conséquences graves telles que la contamination de puits d'eau potable, les refoulements d'égouts dans la résidence, et des rejets d'eaux usées dans l'environnement »

Au Québec, tous les systèmes septiques de type secondaire avancé nécessitent un entretien annuel pour s'assurer qu'ils traitent efficacement les eaux usées et qu'ils protègent adéquatement l'environnement, tel qu'exigé par le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Il incombe au propriétaire de la fosse septique de voir à son entretien régulier afin de garantir son bon fonctionnement.

En cas de refoulement, d'odeurs, de bris ou de

tout doute quant à son efficacité, faites vérifier votre installation septique par un expert compétent en la matière sans délai.

Une fosse septique bien entretenue et de qualité a moins de raisons d'être changée que d'autres installations d'assainissement. On peut toutefois établir une moyenne sur le remplacement du système d'assainissement individuel. Il faut généralement compter une durée de vie entre 10 et 25 ans pour une fosse toutes eaux. Similairement, la durée de vie d'un champ d'épuration conventionnel varie entre

15 et 25 ans. Il est possible que certaines installations soient fonctionnelles plus de 25 ans tandis que la longévité d'autres installations ne dépasse pas plus de 10 ans. Donc, si votre système septique date de 10 ans ou plus, il est primordial de le faire inspecter régulièrement afin d'éviter les écoulements très néfastes dans l'environnement et éventuellement dans le lac.

Pour plus d'information sur la gestion de vos eaux usées, voir ici : [Gestion des eaux usées](#)



Bandes riveraines

La bande riveraine est une bande de terre qui doit être conservée le long d'un cours d'eau. Cette zone tampon entre votre terrain et le cours d'eau peut être laissée à l'état naturel ou aménagée (à certaines conditions).

Dans cet espace, il ne doit y avoir aucun travail du sol ni application d'intrants (engrais, fumiers, pesticides, etc.). De plus, le sol ne doit jamais y être laissé à nu.

L'aménagement d'une bande riveraine permet de maintenir au moins 35 % des particules de sol, particules qui se retrouveraient autrement dans les cours d'eau. Lorsque la bande riveraine est combinée à de bonnes pratiques

culturelles et à des aménagements hydroagricoles, la réduction des pertes de sol peut aller jusqu'à 85 %. Cette combinaison a ainsi des impacts positifs tangibles sur la qualité de l'eau et des sols, ainsi que sur la biodiversité.

La bande riveraine contribue à :

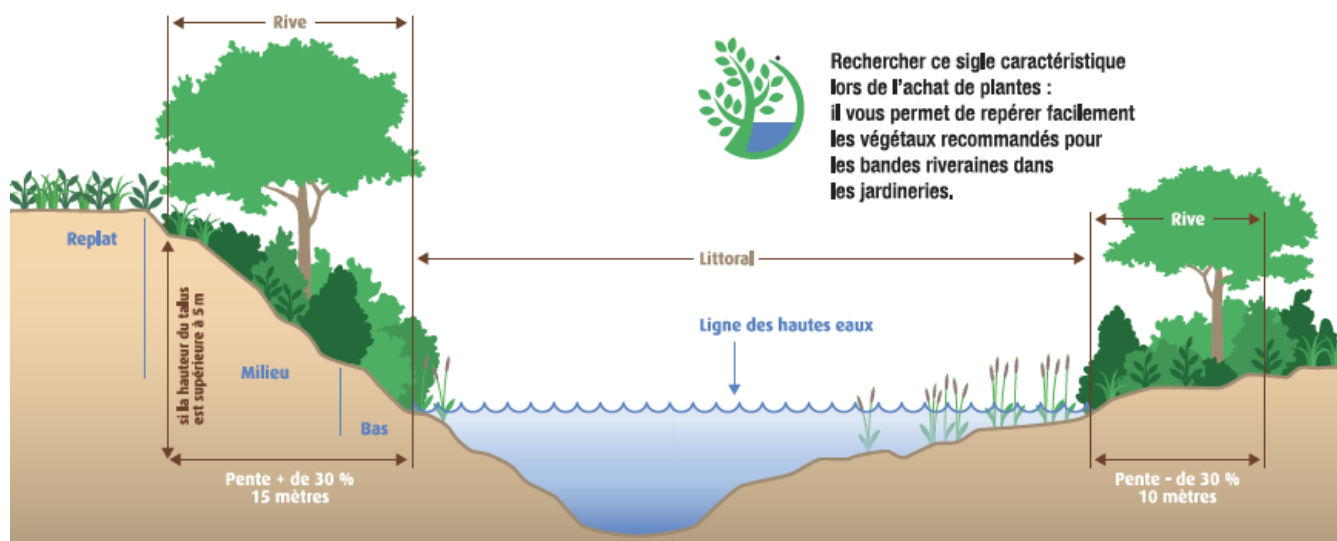
- Stabiliser les berges
- Filtrer les matières fertilisantes et les pesticides provenant du terrain
- Retenir les sédiments emportés par l'eau de ruissellement
- Améliorer la qualité de l'eau
- Favoriser la biodiversité

Au cours des dernières années, la municipalité du Canton d'Orford a revu et mis à jour ses règlements relativement aux bandes riveraines sur le territoire de la municipalité. Il est important de bien connaître vos obligations à cet égard et de participer à la protection de la qualité de l'eau du lac en maintenant une bonne bande riveraine conforme avec les règlements et les meilleures pratiques.

Nous vous invitons à en apprendre plus sur les bandes riveraines à Orford ici : [Bandes Riveraines à Orford](#)

Aussi à : www.banderive-raine.org

« La restauration des bandes riveraines est un geste simple qui contribue à préserver la qualité de l'eau d'un lac ou d'un cours d'eau, tout en permettant de profiter pleinement des avantages qu'elles procurent »



Notre mémoire sur les moteurs électriques fait progresser le dossier

Le 12 octobre dernier, deux membres de votre conseil d'administration ont assisté à une annonce des Ministres Marie-Claude Bibeau et Pascale St-Onge accompagnées de la députée de Sherbrooke Mme Élisabeth Brière concernant l'allègement du processus permettant à tous les ordres de gouvernement, incluant les municipalités, de demander au gouvernement fédéral de restreindre l'utilisation des embarcations sur les lacs et rivières. Ce changement est en place

afin de faciliter le processus en attendant la révision à plus long terme du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRUVB).

De plus, les ministres ont annoncé le lancement d'une consultation visant à moderniser le processus établi dans le RRUVB pour mettre en place le type de changement désiré par Conservation Lac-à-la-Truite Orford afin de mieux gérer la force et la vitesse des embarcations à moteur sur notre lac.

Votre conseil travaille actuellement à élaborer une réponse adéquate à cette consultation basée sur notre mémoire sur les moteurs électriques.

En attendant ces changements, nous avons déposé une demande préliminaire à la municipalité d'Orford en vue de demander au ministre des Transports de réduire la force maximum des moteurs à 0,3 kW et de limiter la vitesse maximum autorisée pour les embarcations à moteur à 5 km/h.



« Je suis très fière que notre gouvernement réponde favorablement à l'appel des municipalités qui, en collaboration avec des organismes citoyens, sont engagées à faire le nécessaire pour protéger nos plans d'eau. Nos lacs et nos rivières sont des richesses écologiques et économiques importantes pour nos régions et on est engagé à les sauvegarder. »

*L'honorable Marie-Claude Bibeau
Ministre du Revenu national*

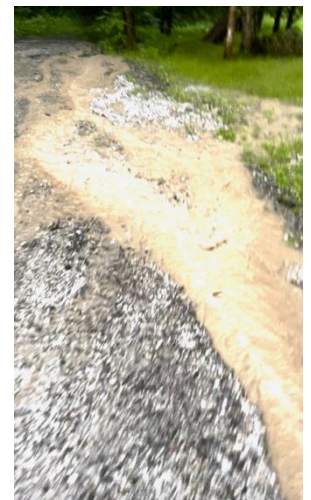
Arrêter l'érosion et la sédimentation causées par les débordements au ruisseau Fleur-de-mai

Lors de l'assemblée générale annuelle des membres de Conservation Lac-à-la-Truite Orford, Bertrand Larivée nous a présenté un résumé des efforts qui avaient été faits auprès des différentes autorités au fil des ans afin de résoudre les problèmes récurrents d'apport de sédiments très important vers le lac à chaque fois que le ruisseau Fleur-de-

mai déborde avec les pluies abondantes.

Il semble que nos préoccupations ont finalement été entendues car lors de la séance du conseil municipal le 5 octobre dernier, le conseil a adopté une résolution mandant la firme Avizo pour réaliser une étude sur le ruisseau Fleur-de-Mai. Cette étude est en cours de réalisation.

À la suite de ce rapport, nous devons insister pour que la municipalité du Canton d'Orford procède à une deuxième étape, soit procéder aux demandes auprès des instances gouvernementales applicables (le cas échéant) afin d'élaborer les plans et devis pour ensuite exécuter les travaux requis afin de limiter l'apport de sédiments vers le lac.



Saviez-vous que ...

Le pays de la feuille d'érable n'abrite que 0,5 % des résidents de la Terre.

Cela ne nous empêche pas d'émettre environ 2 % de l'ensemble des GES

mondiaux, soit quatre fois plus que ne le justifie notre population.

Le Canada est ainsi l'un des plus gros émetteurs de GES par habitant.



Renouvellement de votre adhésion

Votre adhésion annuelle arrive à échéance an août. Vous êtes donc responsable de procéder au renouvellement de celle-ci annuellement.

Comme vous le savez, Conservation Lac-à-la-Truite Orford est une organisation à but non lucratif dévouée à la protection de votre lac et son environnement. À cette fin, votre adhésion et votre cotisation sont essentielles pour permettre à l'association d'accomplir son mandat.

Tel que discuté lors de la récente assemblée annuelle, au cours de la dernière année votre association a :

- Créé ce bulletin électronique afin d'améliorer la communication.
- Travaillé avec plusieurs acteurs en environnement pour compléter différentes études sur notre lac.
- Agi afin que la municipalité participe à enrayer la descente de sédiments dans le secteur sud du lac (Fleur-de-Mai).
- Continué ses efforts afin de faire limiter la force des moteurs sur le lac.
- Participé à de nombreuses rencontres avec les autres associations de lacs de notre région et la

municipalité afin d'établir des protocoles d'inspection des berges et des installations septiques.

En 2024, votre association continuera à travailler avec les différents partenaires gouvernementaux, les résidents et les professionnels du milieu afin de poursuivre la protection du lac, incluant les eaux, la faune et la flore.

Il est donc très important pour tous ceux qui ont à cœur la conservation de notre beau lac et ses berges d'adhérer dès maintenant à votre association en cliquant ici :

[Renouvellement et adhésion](#)

« La source de financement principale de votre association est vos cotisations. La sécurité financière à long terme dépend donc du renouvellement de votre adhésion. »



La tortue serpentine

La tortue serpentine présente dans notre lac est une espèce de tortue d'eau douce appartenant à la famille des Chelydridae. Elle est également appelée tortue musquée en raison de l'odeur musquée qu'elle émet.

Cette tortue mesure généralement entre 40 et 60 cm de longueur. Elle se distingue par sa tête large et triangulaire, munie d'un bec pointu et puissant. Son cou est long et flexible, lui permettant de tendre rapidement sa tête pour capturer sa proie. Elle possède une queue épaisse et de puissantes pattes munies de griffes.

Ces tortues sont adaptées à la vie aquatique et sont plus actives dans l'eau.

Elles peuvent également s'aventurer sur la terre ferme pour se déplacer entre différents plans d'eau ou pour trouver des zones de ponte appropriées.

Cette tortue est connue pour son comportement agressif et territorial. Elle est souvent solitaire et peut se montrer très défensive lorsqu'elle se sent menacée. Elle peut alors émettre un sifflement bruyant et mordre avec force. Elle est également capable de libérer une sécrétion malodorante, d'où son surnom de « tortue musquée ».

Elle se nourrit d'une grande variété de proies. Son régime alimentaire comprend principalement

des poissons, des amphibiens, des crustacés, des insectes, des vers et d'autres petits animaux aquatiques. Elle peut également se nourrir de charognes. Grâce à sa mâchoire puissante, elle est capable de capturer et de déchiqueter sa proie avec facilité.

Sa période de reproduction se situe généralement au printemps. Les mâles se livrent à des combats territoriaux pour gagner l'accès aux femelles. Une fois l'accouplement réussi, la femelle pond ses œufs dans un trou creusé dans le sol, généralement près de l'eau. La période d'incubation des œufs est d'environ 60 à 80 jours.





Conservation Lac-à-la-Truite Orford

18, rue de l'Aster
Orford (Québec)
J1X 6W7

TÉLÉPHONE
(514) 212-4194

info@conservationlactalatruite.org

Nous sommes sur le Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :

www.conservationlactalatruite.org

Abonnez-vous à notre page Facebook



À propos de nous...

Conservation Lac-à-la-Truite Orford (CLTO) est une organisation sans but lucratif dévouée à la préservation et à l'amélioration de la qualité du Lac-à-la-Truite et de son environnement.

Notre mission consiste à : participer activement à la surveillance de la qualité de l'eau du lac et de ses affluents ainsi qu'à la protection de la flore et de la faune du lac et ses environs ;

Informier et éduquer le public quant aux éléments qui touchent la santé du lac ainsi que les éléments qui influencent la qualité de vie autour du lac et de ses environs ;

Réaliser les interventions utiles auprès des autorités gouvernementales sur le plan local, provincial ou fédéral afin d'élaborer et de faire appliquer une réglementation qui protégera et mettra en valeur la qualité de vie sur et autour du lac ;

Encourager la prise de conscience de ceux qui habitent ou qui se divertissent au Lac-à-la-Truite, quant à leurs responsabilités envers le lac et ses environs ;

Promouvoir de bonnes pratiques en matière d'utilisation récréative du lac et encourager le respect des règlements applicables ainsi que la mise en vigueur de ceux-ci.